



Modalités de déblocage d'une succession

Par **Betty56**, le **24/10/2015 à 16:19**

Bonjour ;

Nous sommes trois frères et sœur à être bénéficiaires d'une petite succession consécutivement au décès de notre mère. En l'absence de testament, nous avons remis cette succession à un notaire.

Ce dernier nous ayant fait parvenir son projet de partage chiffré en pièce jointe de courriel, nous ne sommes que deux à lui avoir répondu favorablement.

Il semblerait que notre sœur s'abstienne de répondre pour faire obstacle à la liquidation du dossier qui traîne déjà depuis 16 mois.

Merci de bien vouloir me dire ce que je dois demander au notaire pour débloquent cette succession ?

Par **catou13**, le **24/10/2015 à 18:01**

Bonjour,

C'est plutôt au Notaire de vous expliquer comment débloquent la situation... car qui mieux que lui connaît le dossier et les rapports a priori conflictuels existant entre les héritiers. Votre soeur s'abstient depuis 16 mois ? Elle n'est donc pas d'accord sur le partage et doit donc avoir ses raisons que nous ne connaissons pas. Mais je ne vous apprendrais rien : à défaut d'accord amiable, direction la voie judiciaire !!!!

Par contre, vu le délai, j'espère que votre Notaire a consigné la somme à partager...